



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 20 juin 2022, à 20h00 à la salle socioculturelle de la chute, située au 18 rue du Golf, en la municipalité de Chute-aux-Outardes, province de Québec.

La séance est présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire

Isabelle Desbiens, conseillère au poste n° 3

Billy Tremblay, conseiller au poste n° 4

Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Sabrina Jean, conseillère au poste n° 5

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 8 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Adoption de l'ordre du jour de consentement

CONSIDÉRANT que la municipalité adhère aux principes

**Rés. no
2022-092**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

d'ordre du jour de consentement qui consiste à regrouper tous les éléments de routine, de pure formalité et d'information non controversés ne nécessitant pas de délibération afin de les adopter en bloc, sans discussion;

CONSIDÉRANT que le président fait lecture des items constituant l'ordre du jour de consentement et demande aux membres s'il y a un ou des items qui doivent être retirés pour être inclus dans l'ordre du jour courant de la séance;

2.1.1 Activités financières fonctionnement

2.1.2 Conciliation bancaire

2.1.3 Relevés bancaires

2.1.4 Liste sélective des déboursés

2.1.5 Procès-verbal (05e séance ordinaire)

2.1.6 Rapport d'activité SSI

2.1.7 Rapport d'activité STP

2.1.8 Compte-Rendu comité de gestion de l'entente relative à l'alimentation en eau potable

2.1.9 Rapport sur le suivi des projets en cours

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter en bloc les items placés à l'ordre du jour de consentement.
- ii. Que lors de la préparation du procès-verbal, le greffier-trésorier inclut le texte intégral des résolutions qui ont été adoptées dans le cadre de l'ordre du jour de consentement, à savoir :
 - a. D'accepter le dépôt des rapports remis aux membres du conseil.
 - b. D'entériner les dépenses présentées au rapport sur les déboursés comme si elles avaient été préalablement autorisées par le conseil.
 - c. D'adopter le procès-verbal de la séance du 16 mai 2022.

**Rés. no
2022-093**

2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;



N° de résolution
ou annotation

Rés. no
2022-094

Rés. no
2022-095

Rés. no
2022-096

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sabrina Jean, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

6. AFFAIRES REPORTÉES

6.1 Contribution municipale au camp de jour 2022

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui à la présente résolution;

CONSIDÉRANT que la présente résolution à fait l'objet d'un vote électronique se terminant le 1er juin 2022, à 11:00, pour lequel nous avons compilé 5 votes POUR et aucun vote CONTRE;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser un budget supplémentaire pour la tenue du camp de jour 2022, par affectation d'une somme de 3000 \$ des excédents de fonctionnement non affectés.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 456-2022 - Constituant un fonds de roulement spécifique au service de sécurité incendie

Mme Isabelle Desbiens donne avis de motion et dépose le projet de règlement n° 456-2022 Constituant un fonds de roulement spécifique au service de sécurité incendie. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance, en vue de son adoption.

8. AFFAIRES PRINCIPALES

8.1 Offre d'achat du ou des lots - une partie (50' x 100') du lot 5 148 027

CONSIDÉRANT une offre d'achat reçue de M. Sarto Poirier pour l'acquisition du ou des lots une partie (50' x 100') du lot 5 148 027 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale en date du 13/06/2022, recommandant de refuser la vente



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

de ces lots appartenant à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par Mme Julie Guay, appuyée par M. Billy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. de refuser la vente du ou des lots une partie (50' x 100') du lot 5 148 027 du cadastre du Québec, en faveur de M. Sarto Poirier, aux conditions négociées dans la promesse d'achat.

**Rés. no
2022-097**

8.2 Marché public ambulant – projet pilote 2022

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la réalisation d'un projet pilote visant l'implantation d'un marché public ambulant, sur le lot 6 023 382.

**Rés. no
2022-098**

8.3 La Côte-Nord unie et bienveillante pour ses tout-petits

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

**Rés. no
2022-099**

8.4 Annulation de soldes résiduaire de règlements d'emprunt - Réalisation complète de l'objet des règlements

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chute-aux-Outardes a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. QUE la Municipalité de Chute-aux-Outardes modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :
 - a. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
 - b. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
 - c. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.
- ii. QUE la Municipalité de Chute-aux-Outardes informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quoteparts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.
- iii. QUE la Municipalité de Chute-aux-Outardes demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.
- iv. QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

municipales et de l'Occupation du territoire.

**Rés. no
2022-100**

8.5 Avis de changement à une déclaration d'intérêts pécuniaires

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 360.1 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

CONSIDÉRANT que le directeur général rapporte au conseil avoir reçu un avis de changement à la déclaration d'intérêts pécuniaires de M. Billy Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires révisée de M. Billy Tremblay.

**Rés. no
2022-101**

8.6 Nomination d'une représentante et responsable de la bibliothèque

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. QUE Mme Jessy Charette soit nommée représentante et responsable de la bibliothèque Desjardins de Chute-aux-Outardes, affiliée au CRSBP de la Côte-Nord.

**Rés. no
2022-102**

8.7 Acceptation de la démission de Zachary Lavoie à titre de Journalier-Opérateur

Sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter la démission de Zachary Lavoie, occupant la fonction de Journalier-Opérateur, à compter du 28 mai 2022.
- ii. D'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin de combler cette vacance.



Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2022-103**

**8.8 Embauche d'une personne salariée étudiante au poste
d'Animatrice du camp de jour**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil municipal en appuie de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Julie Guay, appuyée par Mme Sabrina Jean et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'embauche de Sarah-Liza Gagnon Gauthier à titre de personne salariée étudiante au poste d'Animatrice du camp de jour, pour la période du 20 juin 2022 allant jusqu'au 19 aout 2022.

**Rés. no
2022-104**

**8.9 Embauche d'une personne salariée étudiante au poste
d'Animatrice du camp de jour**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil municipal en appuie de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Desbiens, appuyée par Mme Julie Guay et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'embauche de Sheila Girard à titre de personne salariée étudiante au poste d'Animatrice du camp de jour, pour la période du 20 juin 2022 allant jusqu'au 19 aout 2022.

**Rés. no
2022-105**

**8.10 Embauche d'une personne salariée étudiante au poste
de Coordinatrice du camp de jour**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil municipal en appuie de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sabrina Jean, appuyée par M. Billy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'embauche de Sarah Anzueto Tremblay à titre de personne salariée étudiante au poste de Coordinatrice du camp de jour, pour la période du 20 juin 2022 allant jusqu'au 19 aout 2022.



Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2022-106**

**8.11 Demande de permis concernant le projet de
modification du système d'éclairage public au DEL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut réduire sa consommation énergétique par la conversion de son réseau d'éclairage public au DEL;

CONSIDÉRANT QU'un projet est en cours avec la firme Énegère;

CONSIDÉRANT QU'une partie du réseau d'éclairage public se situe dans l'emprise du MTQ et que par conséquent la Municipalité doit produire une demande de permission de voirie au MTQ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la Municipalité reconnaisse qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au ministère des Transports.
- ii. Que la Municipalité s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente.
- iii. Que la Municipalité a obtenu une attestation de conformité par un ingénieur de conversion des luminaires de propriété municipale en bordure du réseau routier sous la gestion du ministère des Transports.
- iv. Que la Municipalité s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

**Rés. no
2022-107**

8.12 Adjudication du contrat – appel d'offres n° 2022-120-001

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public intitulé : Démolition de deux bâtiments et désamiantage;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture public des soumissions le 20 juin 2022:

SOUMISSIONNAIRE		PRIX
ART-DÉM INC.		76 973.46 \$
LOCATION-EXCAVATION	R.S.M.F.	117 659.67 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

INC.	
C.F.G. CONSTRUCTION INC.	125 897.62 \$
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI INC.	152 801.78 \$

CONSIDÉRANT que la soumission de ART-DÉM INC. doit être rejetée étant donné son défaut de joindre la garantie de soumission avec la soumission déposée (article 4.01.07 de la Régie);

CONSIDÉRANT la recommandation de la personne responsable de l'appel d'offres, Rick Tanguay, à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'adjuger le contrat découlant de l'appel d'offres n° 2022-120-001, à l'entreprise LOCATION-EXCAVATION R.S.M.F. INC. et ce, conformément à leur soumission datée du 2022-06-20 au montant de 117 659.67 \$ incluant les taxes applicables.

**Rés. no
2022-108**

8.13 Demande d'aide financière - LA FONDATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par La Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan pour la tenue de la 18e édition de la randonnée vélo-santé Alcoa;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$, à La Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan pour la tenue de la 18e édition de la randonnée vélo-santé Alcoa.

**Rés. no
2022-109**

8.14 Demande de signalisation - problème de sécurité à la traverse piétonnière

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chute-aux-Outardes (Municipalité) a identifié une situation problématique sur la rue Vallilée (138), route sous gestion



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

du Ministère des Transports du Québec (MTQ), à savoir le manque de sécurité des piétons désirant traverser la rue Vallilée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité demande qu'un feu de circulation permettant aux piétons de traverser sécuritairement la rue Vallilée soit ajouté, ce qui nous apparait une solution appropriée et efficace à la problématique observée;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la Municipalité s'adresse à la direction générale de la Côte-Nord du MTQ pour que celle-ci procède à une analyse de sa demande, et puisse par la suite déterminer des solutions répondants aux besoins et aux préoccupations de la Municipalité;

8.15 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.2.2 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le maire fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice 2021.

Le rapport est déposé au conseil et sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

**Rés. no
2022-110**

8.16 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

CONSIDÉRANT que la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- ii. QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM.
- iii. QUE M. Yoland Émond, maire, et Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;
- iv. QUE Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

**Rés. no
2022-111**

10. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2022-112**

**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

11. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h49.


Yoland Émond,
maire.


Rick Tanguay,
directeur général et
greffier-trésorier.